

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

Siège social : 11 Route de Dieppe, 76730 Bacqueville en Caux

Date de convocation : 19.09.2017

Date d'affichage : 19.09.2017

Nombre de Membres en exercice : 97

Présents : 80

Votants : 80+ 9 pouvoirs : M. Jean Marie BAYEUL à M. Guy AUGER, Mme Charline FRANÇOIS à M. Jean François BLOC, M. Jean-Pierre LANGLOIS à Mme Christine CRESSANT, Mme Michèle MORIN à M. Martial HAUGUEL, M. Philippe PASQUIER à M. Denis FAUVEL, M. Gilles PAUMIER à M. Norbert GAINVILLE, M. François POINTEL à M. Patrice GILLÉ, M. Jacky RIBET à M. Jean-Luc CORNIERE, Mme Anne ROQUIGNY à M. Etienne LARDANS.

Pouvoirs remis en cours de séance : Mme Aurélie BEAUDOUIN à M. Stéphane MASSE(19h00), M. Jean-Yves BILLORE à M. David CHANDELIER (20h10), M. Fabrice DUBUS à Mme Chantal COTTEREAU (20h10), M. Guy LE VERDIER à Mme Claude PIT (19h45).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept le vingt-huit septembre à 18 heures 00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Longueville sur Scie, sur convocation de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, Président.

N°170920

NOM Prénom	P/E/A Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S
AUGER Guy	P	DUCLOS Jean-François	P	LESUEUR Claudine	P
BARTHELEMY Isabelle	E	DUPUY Caroline	A	LETELLIER Norbert	P
BATAILLE Dominique	P	DURAME Sébastien	A	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
BAYEUL Jean-Marie	Pvr	FAICT Joël	P Dep 19h30	MALVAUT Claudine	P
BEAUCAMP Marie-France	P	FAUVEL Denis	P à 19h	MARET Jean-Paul	P
BEAUDOUIN Aurélie	P Dep 19h Pvr	FRANÇOIS Charline	Pvr	MASSE Stéphane	P
BERANGER Éric	P	GAINVILLE Norbert	P	MOREL Aline	P
BILLORE Jean-Yves	P Dep 20h10 Pvr	GIFFARD Christian	P	MORIN Michèle	Pvr
BLOC Jean-François	P	GILLE Patrice	P	NOURRICARD Gérard	P
BOUCHER Victor	P	GRINDEL Claude	P	PADÉ Bernard	P
BUREAUX Olivier	P	GUEROULT Jacques	P	RAILLOT Marinette	
CAHARD Christelle	P	GUILLEBERT Denis	P	PASQUIER Philippe	Pvr
CALAIS Thérèse	P	HATCHUEL Albert	P	PAUMIER Gilles	Pvr
CHANDELIER David	P	HAUGUEL Martial	P	PETIT Marc	P
CHARDONNET Michel	P	HAVARD René	P	PILON Michel	P
CHEVALIER Daniel	P	HEDOU Lucette	P	PIT Claude	P
CLET Christian	P	HENNETIER Fernand	P	POINTEL François	Pvr
COLOMBEL Christophe	A	HÉRICHER Franck	S	POTEL Paul	P
COQUATRIX Michel	P	HOUSSAYE Monique	P	QUESNAY Denis	P Dep 19h15
CORNIERE Jean-Luc	P	JARNOUX Chantal	P	RAILLOT Marinette	P
COTTEREAU Chantal	P	LACOMBLEZ Martine	P	RATIEVILLE Alain	P
CRESSANT Christine	P	LAGNEL Jacques	P	RIBET Jacky	Pvr
DALLE Jean-Christophe	P	LANGLOIS Jean-Pierre	Pvr	ROGER François	P
DAS Blandine	P	LE GALL Christine	P	ROLLAND Hervé	A
DECLERCQ Antoine	A	LE VERDIER Guy	P	ROQUIGNY Anne	Pvr
DELARUE Etienne	P	LEDRAIT Didier	P	SERVAIS PICORD Laurent	P
DELARUE Williams	P	LEFEBVRE Philippe	P	SURONNE Christian	P
DELAUNAY Myriam	P	LEFORESTIER Edouard	S	TABESSE Jean Marie	E
DEPAROIS Jean-Michel	A	LEFORESTIER Nicolas	P	THÉLU Jacques	S
DEPREAUX Alain	P	LHEUREUX Edouard	P	VANDERPLAETSEN Michel	P
DEPREZ Jacques	P	LEMOINE Séverine	P	VEGAS Robert	P
DUBOSC Emmanuel	P	LEROND Éric	P	VOLLET Jacques	P
DUBUS Fabrice	P Dep 20h10 Pvr	LEROY Christophe	P		

(Légende : P : présent - A : absent - E : excusé - Pvr : pouvoir - S : suppléant)

M. Albert HATCHUEL est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la réunion du 12 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

URBANISME : Approbation du PLU d'Ouille la Rivière

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants et R151-1 et suivants,

Vu la délibération de la commune d'Ouille-la-Rivière en date du 07/05/2009 prescrivant l'élaboration du PLU et définissant les modalités de concertation en application de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme,
Vu la délibération de la commune d'Ouille-la-Rivière en date du 06/03/2017 demandant à la CCTC la poursuite de la procédure d'élaboration du PLU,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30/03/2017 acceptant la poursuite de la procédure du PLU de la commune d'Ouille-la-Rivière,

Vu le débat au sein du conseil municipal en date du 06/10/2014 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15/10/2016 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté du Président de la CCTC en date du 30/05/2017 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal et comprenant les avis des personnes publiques associées,

Vu le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que le projet de P.L.U. tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

1. Décide, à l'unanimité, d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente,
2. Indique que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la CCTC et en mairie et le dossier tenu à la disposition du public.
Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département.
3. Indique que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture après accomplissement des mesures de publicité

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le : 16/10/2017
Le Président



Le Président
J-L Cornière

